



UNIVERSITÉ
LAVAL

**Avis de la
Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés
de l'Université Laval**

**Réponse à la consultation du
Secrétariat à la condition féminine :
*Ensemble pour l'égalité entre les
femmes et les hommes***

janvier 2016

Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés

Pavillon DeKoninck, local 1475

1030, avenue des sciences humaines

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Table des matières

Présentation de la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés	4
Mission	4
Le réseau de la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés.....	4
Réflexions liées aux grands enjeux identifiés dans le Cahier de consultation	6
Un mot sur le processus de consultation	6
Réduction des inégalités les plus préoccupantes entre les femmes et les hommes	7
Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes, mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe	8
Contribution et mobilisation des agentes et agents de socialisation et des actrices et acteurs de changement en faveur de l'égalité femmes-hommes	9
Implication des hommes dans l'atteinte de l'égalité	10

Présentation de la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés

La Chaire a été créée en 1988, dans le cadre du *Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État du Canada* suite à un concours. Elle est la seule parmi les cinq chaires régionales canadiennes qui soit uniquement francophone et l'une des rares dont le fonctionnement ait été continu. Six femmes ont occupé le poste de titulaire depuis sa création; elles représentent la diversité des enjeux auxquels s'intéressent la Chaire Claire-Bonenfant : Maria DeKoninck (médecine sociale et préventive), Huguette Dagenais (anthropologie), Claire Bonenfant (mouvement des femmes), Pierrette Bouchard (éducation), Louise Langevin (droit) et Hélène Lee-Gosselin (management).

La Chaire est devenue, en 1997, la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, pour manifester l'attachement des féministes de l'Université Laval et du Québec tout entier à la mémoire de Claire Bonenfant, cette femme de grand mérite, qui a occupé de façon intérimaire le poste de titulaire de la Chaire en 1993.

Le nom de la chaire a de nouveau été modifié en 2009, pour devenir la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés, afin de mieux refléter les intérêts et les préoccupations de la chaire.

Mission

Le mandat de la Chaire Claire Bonenfant - Femmes, Savoirs et sociétés est de développer la recherche multidisciplinaire sur la condition des femmes et d'assurer la diffusion des résultats des études effectuées pour que progresse l'égalité de fait.

La Chaire Claire Bonenfant - Femmes, Savoirs et Sociétés entend :

- Être la plaque tournante des études et de la recherche féministes à l'Université Laval;
- Promouvoir les travaux qui ont pour objectifs la transformation des systèmes de valeurs, structures et rapports sociaux qui maintiennent les inégalités entre les hommes et les femmes;
- Favoriser l'interdisciplinarité dans le domaine de la recherche et dans l'enseignement sur les rapports sociaux de sexe dans les différentes sociétés;
- Favoriser une collaboration par des échanges mutuels entre les chercheuses, les groupes de femmes et les organismes du milieu afin de partager les savoirs féministes et les ressources;
- Favoriser l'échange et la concertation entre les chercheuses intéressées par les études féministes et, plus généralement, par les rapports sociaux de sexe.

Le réseau de la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés

Le **Comité directeur** de la Chaire est composé de représentantes du Réseau des chercheuses associées à la Chaire, du mouvement des femmes et de l'Université Laval. Le Comité directeur est

notamment responsable de définir les grandes orientations de la Chaire, les programmes, les priorités de recherche, ainsi que leurs modalités. Les membres du Comité directeur sont :

Membre	Affiliation
Lee-Gosselin, Hélène	Titulaire, Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés
Brière, Sophie	Titulaire, Chaire de leadership en enseignement – Femmes et organisations, U. Laval
Barbeau, Louise	Représentante de la communauté
Bessrou, Kaouther	Représentante du Vice-rectorat à la recherche et à la création
Castro, Émilie	Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches de la CSN
Demers, Guylaine	Département d'éducation physique, U. Laval
Deschênes, Claire	Département de génie mécanique, U. Laval
Fortier, Isabelle	ENAP, Représentante des chercheuses féministes du Québec
Lebel, Estelle	Département d'information et de communication, U. Laval
Morneau, Johanne	Représentante du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
Piette, Christine	Département de sciences historiques, U. Laval

La Chaire rassemble un **réseau des chercheuses associées**, recrutées sur une base volontaire notamment parmi les professeures de l'Université Laval qui œuvrent dans le domaine des études et de la recherche féministes. L'interdisciplinarité présente dans ce groupe permet de couvrir un grand éventail de thématiques et d'apporter un éclairage plus complet aux enjeux liés à la mise en place de rapports sociaux égalitaires. Le réseau des chercheuses associées est composé de :

Chercheuse associée	Affiliation
Auclair, Isabelle	Département de management, U. Laval
Biland, Émilie	Département de science politique, Université de Rennes-2
Brière, Sophie	Chaire de leadership en enseignement – Femmes et organisations, Université Laval
Brun, Josette	Département d'information et de communication, U. Laval
Caulier, Brigitte	Département des sciences historiques, U. Laval
Charles, Aline	Département des sciences historiques, U. Laval
Charron, Hélène	Directrice de la recherche au Conseil du statut de la Femme et chargée de cours au Département de sociologie, U. Laval
Cloutier, Renée	Département des fondements et pratiques en éducation, U. Laval
Dagenais, Huguette	Département d'anthropologie, U. Laval
Daigle, Johanne	Département des sciences historiques, U. Laval
Demers, Guylaine	Département d'éducation physique, U. Laval
Déom, Esther	Département des relations industrielles, U. Laval

DesRivières, Marie-José	Faculté des sciences de l'éducation, U. Laval
Desbiens, Caroline	Département de géographie, U. Laval
Dumais, Hélène	Linguiste
Fountain, Renée	Faculté des sciences de l'éducation, U. Laval
Gomez-Perez, Muriel	Département des sciences historiques, U. Laval
Hamel, Thérèse	Faculté des sciences de l'éducation, U. Laval
Langevin, Louise	Faculté de droit, U. Laval
Lapointe, Claire	Faculté des sciences de l'éducation, U. Laval
Morel, Sylvie	Département des relations industrielles, U. Laval
Niquette, Manon	Département d'information et de communication, U. Laval
Rivard, Andrée	Département des sciences humaines, UQTR
Robinson, Ann	Faculté de droit, U. Laval
Saillant, Francine	Département d'anthropologie, U. Laval
Savoie, Chantal	Département d'études littéraires, UQAM
Tanguay, Dominique	Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés, U. Laval

Pour la préparation de la présente réponse à l'appel du Secrétariat à la condition féminine, une invitation a été lancée aux membres du Comité directeur et aux chercheuses associées, afin de réfléchir ensemble aux questions proposées par le Secrétariat et de proposer une réponse commune. Il convient de préciser que cette réponse ne constitue pas une position unanime de l'ensemble du groupe de personnes sollicité. Elle présente plutôt un résumé des principaux commentaires et réactions qui ont été exposés lors de cette rencontre, qui s'est tenue à l'automne 2015.

Réflexions liées aux grands enjeux identifiés dans le Cahier de consultation

Un mot sur le processus de consultation

Tout d'abord, la Chaire tient à remercier le Secrétariat pour avoir prolongé la période de consultation. Une consultation doit, pour être véritablement porteuse, accorder suffisamment de temps pour la réflexion collective et pour la prise de parole au sein des groupes, qu'ils soient issus des milieux universitaire, communautaire, associatif, syndical ou autre. La date de tombée de décembre était trop rapide pour permettre ce travail, particulièrement dans un contexte où de nombreuses organisations ont dû restreindre leur personnel faute de ressources financières suffisantes. Le report de la date de tombée en janvier favorise ainsi la participation d'un plus grand nombre de personnes et d'organisations, qui disposent d'une période plus adéquate pour se prononcer.

Dans la même veine, la Chaire suggère, pour les exercices ultérieurs, d'inclure dans la planification des appels à consultation, davantage de moments de rencontre entre le SCF et les groupes ayant développé une expertise sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces rencontres représentent des occasions privilégiées de rassembler les groupes issus de divers milieux, de mettre en commun les savoirs, les expertises et les besoins, de favoriser les collaborations, afin d'élaborer une politique qui appuie encore plus fortement la progression vers l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et qui soutient des initiatives qui répondent aux besoins exprimés par les femmes. À cet égard, la participation des groupes de femmes au niveau local et des tables en condition féminine au niveau régional est absolument nécessaire, puisque ces organisations ont développé des expertises uniques qui leur permettent de travailler avec et pour les femmes. De même, l'expertise du Réseau québécois en études féministes (RÉQEF), ainsi que celle des membres individuelles et des unités qui le composent, nous apparaît essentielle dans la consultation menant à cette nouvelle politique.

Réduction des inégalités les plus préoccupantes entre les femmes et les hommes

Un malaise a été exprimé par les participantes à la rencontre, quant au libellé de ce premier enjeu. L'identification d'inégalités « plus préoccupantes » exprime implicitement que d'autres inégalités sont moins, ou pas, préoccupantes. La Chaire souhaiterait souligner que toute inégalité entre les femmes et les hommes devrait être considérée comme préoccupante, et que la nouvelle politique devrait couvrir l'ensemble des domaines où des inégalités persistent. L'identification de six secteurs dans le Cahier de consultation risque de canaliser les efforts sur ces secteurs, et ainsi de laisser dans l'ombre des formes d'inégalité, ainsi que des groupes de femmes qui font l'expérience d'inégalités plus grandes que la moyenne des femmes pour certains indicateurs (pensons par exemple aux femmes autochtones, immigrantes ou vivant avec une limitation fonctionnelle, notamment, dont les conditions de vie et la participation à l'éducation postsecondaire et au marché de l'emploi sont en moyenne beaucoup moins favorables que celles des Québécoises dans l'ensemble).

Dans le but de réduire les inégalités, la Chaire estime que l'une des interventions les plus urgentes à mettre en place consiste à renverser le discours de « l'égalité-déjà-là », qui représente une menace lourde pour les droits de toutes les femmes. Ce discours, maintes fois entendu sur toutes sortes de tribunes, soutient que les inégalités entre les femmes et les hommes sont en voie d'être rapidement réglées, voire que les hommes sont maintenant victimes d'inégalités préoccupantes, est l'un des obstacles les plus insidieux pour faire progresser l'égalité. Ce discours a des effets sur l'ensemble de la population, incluant les personnes occupant des postes décisionnels dans tous les types d'organisation. Il contribue à affaiblir la portée des initiatives et des revendications en faveur d'une plus grande égalité, ou à détourner les efforts vers d'autres objectifs jugés plus prioritaires (comme l'efficacité et la productivité des organisations ou le décrochage scolaire des garçons, par exemple). Ce discours erroné est notamment utilisé pour justifier des coupures, notamment dans les budgets des organismes communautaires et de défense de droits, ainsi que dans certains ministères et organismes dont la mission a trait à la progression de l'égalité. Un des effets néfastes du discours de « l'égalité-déjà-là » consiste à détourner l'attention de la discrimination systémique, souvent en présentant des cas individuels en contre-exemples. Nous

pensons qu'il est impératif de rectifier cette fausse image en soutenant la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur la situation des femmes et des hommes dans notre société eu égard à l'accès aux bénéfices de la société (éducation, travail, revenus, santé à tous les âges de la vie, instances décisionnelles) et à l'exposition à ses contraintes. Il faut aussi exposer davantage les résistances, les obstacles et les freins qui se dressent toujours à la mise en place d'une égalité de fait.

Notre seconde préoccupation a trait aux effets destructeurs des politiques d'austérité pour les femmes, ce qui met en péril les avancées pour l'égalité entre les sexes. Pour parvenir à contrer le discours de « *l'égalité-déjà-là* », il est nécessaire de préserver l'expertise et les structures qui permettent de comprendre et de combattre la discrimination systémique. Les coupures budgétaires¹, l'abolition de structures et de programmes² ainsi que la diminution et le sous-financement des services publics³ ont des impacts négatifs sur la vie des femmes, à la fois car elles forment la majorité de la main d'œuvre touchée par ces politiques d'austérité, et car elles sont toujours davantage responsables du travail domestique, de soins et d'éducation, qui devra être dispensé en l'absence des services qui sont disparus. Dans un tel contexte, la perte de l'expertise au sein des organismes de l'État et des groupes de femmes met en péril la progression vers l'égalité en réduisant la compréhension des enjeux et l'expérience en intervention féministe.

Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes, mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe

La Chaire souhaite ici souligner que bien que l'État québécois ait pris des engagements il y a plusieurs années quant à l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) des programmes, mesures et politiques envisagées par l'État, il y a clairement des lacunes quant à la mise en œuvre de cet engagement. L'expertise et la collecte des données qui permettent de réaliser l'ADS sont insuffisantes et des efforts supplémentaires sont requis pour remplir cet engagement. De plus, il est désormais reconnu que d'autres marqueurs identitaires et d'autres différences sociales interagissent avec le sexe pour accroître les difficultés de certains groupes de femmes (par exemple le statut socioéconomique, le handicap, le statut autochtone ou l'ethnicité). Ainsi, l'analyse intersectionnelle et différenciée selon le sexe est requise pour débusquer et tenir compte des discriminations croisées vécues par des femmes de diverses origines ou conditions. En lien avec les commentaires précédents, la Chaire s'inquiète que les coupures budgétaires dans les organismes étatiques réduisent encore davantage les efforts déjà consentis pour intégrer l'ADS. À cet égard, la Chaire tient à rappeler que des expertises sont présentes en milieu universitaire et que des collaborations, qui pourraient aussi inclure une dimension de formation de la relève, pourraient contribuer à permettre d'atteindre les objectifs en matière d'ADS.

¹ Pensons aux budgets des organismes communautaires et de défense de droits, dont les groupes de femmes et les tables régionales en condition féminine.

² Pensons aux coupures dans les bureaux régionaux du Ministère de l'éducation et du Conseil du statut de la femme, de programmes comme *Chapeau les filles!*, et des ententes régionales en condition féminine.

³ Pensons aux services de garde dont le coût a augmenté, ainsi qu'aux coupures dans les budgets des écoles et des services de garde, qui affecteront à la fois les services destinés aux enfants et les conditions de vie des travailleuses.

La Chaire appuie la position de la Chaire de leadership en enseignement – Femmes et organisations⁴ dans sa réponse à la présente consultation, en ce qui a trait aux limites de l'ADS et aux éléments critiques à prendre en compte pour que l'ADS ait des résultats concrets et durables dans les organisations. À cet égard, nous n'élaborerons pas davantage.

La Chaire insiste finalement sur l'importance d'adopter des analyses quantitatives et qualitatives qui prennent en compte les diverses formes d'oppression qui touchent les femmes (entre autres le racisme, l'homophobie, l'âgisme et le capacitisme). Il faut donc dépasser les analyses sur « les femmes » pour voir les disparités qui se creusent entre divers groupes de femmes, de façon à soutenir la progression de toutes les femmes vers l'égalité.

Contribution et mobilisation des agentes et agents de socialisation et des actrices et acteurs de changement en faveur de l'égalité femmes-hommes

Cet enjeu constitue un des leviers à privilégier pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Or, il s'agit également d'un élément sur lequel le Québec a régressé au cours des dernières années.

La Chaire souhaite insister sur l'urgence de réintroduire formellement, dans les programmes d'éducation de niveau collégial et universitaire en éducation à la petite enfance, d'enseignement préscolaire et primaire ainsi que d'enseignement secondaire, des cours qui traitent des enjeux liés aux rapports sociaux de sexe, dans le but d'outiller les intervenantes et intervenants du milieu de l'éducation contre le sexisme et les stéréotypes sexuels.

Les facultés d'éducation des universités québécoises ont déjà compté plusieurs professeures dont les enseignements et les recherches visaient à développer, chez les futures enseignantes et futurs enseignants, une analyse et des outils pour intervenir en faveur de l'égalité. Leur expertise a rarement été renouvelée par de nouvelles embauches lorsqu'elles ont quitté pour la retraite et leurs cours ont souvent été retirés de l'offre facultaire, faute de professeure responsable. Ce phénomène a été observé dans toutes les universités québécoises. À titre indicatif, le RÉQEF compte actuellement seulement 3 membres dont le champ disciplinaire principal est l'éducation⁵. La formation à l'égalité dispensée à ces futures et futurs spécialistes de l'éducation est donc extrêmement limitée, alors qu'il s'agit d'un élément essentiel pour combattre les stéréotypes sexuels et développer chez les jeunes une sensibilité au sexisme. Mentionnons à cet effet qu'il faudrait aussi inclure une formation sur les rapports sociaux de sexe dans les cégeps pour les futures éducatrices et futurs éducateurs en garderie, dont l'intervention auprès des jeunes enfants peut être extrêmement bénéfique à leur socialisation.

En ce qui a trait à l'éducation à l'égalité, la Chaire partage la position du Conseil du statut de la femme :

⁴ Avis et recommandations de la Chaire de leadership en enseignement — Femmes et organisations de l'Université Laval sur le cahier de consultation du Secrétariat à la condition féminine : *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, janvier 2016, 24 pages.

⁵ Selon la liste des membres disponible sur le site du RÉQEF (<http://regef.uqam.ca>), en date du 18 novembre 2015. Deux de ces membres sont professeures à l'Université Laval, l'autre à l'UQTR.

En éducation, il est crucial d'aller au-delà de la notion de « stéréotypes » pour aller vers celle « d'inégalités de sexe » pour que les jeunes puissent voir et comprendre les formes actuelles que prennent les inégalités entre les femmes et les hommes et les conditions du changement vers l'égalité. En d'autres mots, il ne suffit pas de dire que l'égalité est importante, il est impératif de faire le lien entre les différences (et les stéréotypes) et les inégalités de sexe et d'adopter une approche globale sur cette question (socialisation non stéréotypée, éducation à la sexualité, à la parentalité, notions sur la construction sociale des différences entre les sexes, socialisation politique des filles).⁶

Cette approche ne peut se concrétiser sans une formation adéquate des intervenantes et intervenants en éducation pour qu'ils et elles reconnaissent les stéréotypes qui sont les leurs et leurs effets, d'une part sur leurs interactions avec les jeunes et d'autre part sur le champ des possibles qu'ils ouvrent pour les garçons et pour les filles eu égard à leurs rôles sociaux. C'est d'ailleurs ce que propose l'OCDE⁷ à l'ensemble de ses pays membres.

Implication des hommes dans l'atteinte de l'égalité

La Chaire adhère à l'idée que la progression vers l'égalité nécessite l'implication des femmes et des hommes. Cependant, cette implication ne peut être considérée de la même façon. La participation des hommes peut être bénéfique dans plusieurs domaines : pensons à la plus grande présence des pères auprès de leur bébé qui permet de modifier la définition des rôles parentaux ou aux campagnes publicitaires invitant des hommes à se prononcer contre la violence faite aux femmes, qui produisent des résultats intéressants. Pensons aussi à celle des hommes qui cessent de tolérer les « blagues sexistes⁸ » qui empoisonnent le quotidien des personnes différentes dans leur équipe de travail ou qui s'engagent activement dans leur milieu à promouvoir l'égalité et qui posent des actes concrets en ce sens. Toutefois, il ne faudrait pas surestimer les bénéfices de l'implication des hommes et ainsi forcer la mixité. Comme groupe, les hommes profitent du travail de soins réalisé par les femmes, ils profitent de l'accès différencié aux ressources et aux postes d'influence et des bénéfices divers liés à la structure sociale genrée des rôles sociaux. À cet égard, il apparaît que les actions les plus bénéfiques provenant des hommes sont celles qui s'adressent plus spécifiquement à d'autres hommes, où les hommes jouent le rôle de nouveau modèle ou d'agent de sensibilisation, et ceci, de la part d'hommes qui reconnaissent leurs propres stéréotypes genrés et qui travaillent à les débusquer et à les contrer.

Ainsi le leadership des femmes dans la lutte aux discriminations sur la base du sexe doit être protégé car elles ont de l'expertise en ce domaine, tant par leurs luttes personnelles que collectives. Il serait paradoxal, et dangereux, que les hommes investissent aussi ce domaine. Toutefois, la collaboration et le soutien des hommes dans la mise en place des mesures retenues

⁶ Conseil du statut de la femme (2016) *Lettre au Secrétariat à la condition féminine – Plan d'action gouvernemental pour l'égalité*, 18 janvier.

⁷ Voir par exemple OCDE (2012), *Inégalités hommes/femmes : il est temps d'agir*, Éditions OCDE. Disponible en ligne à <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179660-fr>

⁸ Ou racistes, âgistes ou homophobes.

est essentielle, car ils participent aux rapports sociaux dont les effets sont différenciés et parce qu'ils occupent souvent des postes d'influence qui pourraient soutenir le changement souhaité.

La Chaire tient à réaffirmer l'importance de maintenir des espaces de non mixité, dans les groupes de femmes mais aussi dans des événements et des lieux de réflexion. Ces espaces sont essentiels pour la prise de parole des femmes, pour développer la solidarité entre femmes, pour permettre la conscientisation aux manifestations de l'oppression et de la discrimination systémique et pour réaliser les arbitrages nécessaires, tant au niveau des stratégies que des priorités d'action retenues.

La Chaire tient finalement à réaffirmer l'importance de préserver les ressources destinées aux femmes pour répondre aux désavantages systémiques qu'elles connaissent au niveau notamment de la santé, du logement et de l'emploi; ressources qui sont déjà insuffisantes, en particulier pour répondre aux besoins de celles qui cumulent plusieurs conditions défavorables. Le risque que des ressources destinées aux femmes soient détournées pour soutenir l'implication des hommes dans le mouvement est bien réel; en aucun cas cela ne devrait être admissible.

De la même façon, des problèmes vécus par des hommes ne devraient pas être analysés de façon comparable aux enjeux découlant de la discrimination systémique. Cette symétrisation des problèmes résulte d'un glissement analytique qui peut avoir de graves conséquences en termes de ressources. Par exemple, le décrochage scolaire des garçons n'est pas causé par les mêmes facteurs que le décrochage des filles, et n'engendre pas les mêmes désavantages dans l'accès à l'emploi et à l'autonomie économique tout au long de la vie. Pourtant, le débat public occulte le décrochage scolaire des filles et le fait qu'à tous les âges de la vie, les hommes qui n'ont pas complété leurs études secondaires touchent de meilleurs revenus d'emploi que les femmes détentrices d'un diplôme collégial⁹.

Nous insistons sur l'importance de bien cerner les enjeux de la discrimination systémique à l'intérieur de la prochaine politique sur l'égalité. Par ailleurs, les problèmes vécus par des hommes méritent aussi d'être considérés – d'autres ministères et organismes le font d'ailleurs – mais ils ne relèvent pas de la politique sur l'égalité.

⁹ Données 2006 du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur le rendement du diplôme, citées dans CIRANO, *L'éducation au Québec: L'état de la situation*, p.8. Disponible en ligne à http://www.cirano.qc.ca/icirano/public/pdf/webevents201009_etat_de_la_situation.pdf Ces données sont aussi présentées dans le *Bulletin statistique de l'éducation du Québec* no 38 (décembre 2008), bien que les données pour les femmes n'y soient pas présentées sous forme graphique. Disponible en ligne à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/BulletinStatistique38_f.pdf